

## **Intervention de la FBF lors de la signature de la prorogation de l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises**

Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Gouverneur, Madame la Médiatrice du crédit aux entreprises, Madame, Monsieur,

Je suis heureux aujourd'hui au nom de la Fédération Bancaire Française qui représente toutes les banques installées en France, de pouvoir signer la prorogation de l'accord de place sur la médiation du crédit aux entreprises.

Cet outil est né pendant la crise et pour la crise, grâce à la mobilisation collective et croissante de chacune des parties prenantes, l'Etat, la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM, la Médiation du crédit aux entreprises, l'ensemble des tiers de confiance et les banques.

Dès 2009, cet accord de place a permis de créer un lieu de dialogue entre des entreprises et leurs partenaires financiers dans un contexte de choc économique.

Les banques, que je représente aujourd'hui, se sont mobilisées dès le début de cette crise pour non seulement maintenir leur capacité à financer l'économie et les entreprises (PME TPE plus particulièrement), mais aussi pour adapter leurs structures, leur processus décisionnel lié au crédit afin de s'assurer qu'une entreprise trouve le plus souvent possible une solution de financement responsable. Je souhaite remercier MM. Ricol, Rameix et le gouverneur de la Banque de France, M. Noyer pour ce travail collectif que nous poursuivrons dorénavant avec Mme Prost.

Les enquêtes de la BCE confirment chaque trimestre depuis 2009, cette réussite française car nous sommes le pays dans lequel le niveau d'obtention des crédits demandés par les entreprises est resté parmi les plus élevés sur cette période (8 sur 10 contre 6 sur 10 en Europe). D'ailleurs, l'encours de crédits aux entreprises a continué d'évoluer de façon dynamique, notamment pour les TPE et les PME avec encore une croissance de +2,5% en 2012, et toujours largement supérieure à la croissance du PIB, avec des taux de crédit inférieurs à la moyenne de la zone euro.

Le rôle joué pendant ces quatre années par les équipes de la médiation du crédit aux entreprises a été important pour les entreprises concernées mais aussi par le message qualitatif et collectif que ce dispositif conventionnel sous-tend : les entreprises ne sont pas seules face aux problèmes, tout le monde est mobilisé !

Les banques françaises ont à faire face, comme les autres entreprises, à beaucoup de difficultés ; il ne faut pas se cacher que l'année sera difficile : peu de croissance, recul d'activité dans certains secteurs ou territoires, augmentation des charges. A cela s'ajoutent les contraintes réglementaires nouvelles qui pèsent sur les banques, notamment du fait du nouveau ratio de liquidité alors qu'une part croissante de l'épargne nationale ne figure pas dans les bilans bancaires. Dans ces circonstances très délicates, les banques françaises veulent avant tout être en situation d'accompagner leurs clients et de prendre leur part dans le redressement de la compétitivité de notre économie, seul moyen de s'attaquer durablement au chômage et de développer l'emploi.